

COMITÉ SYNDICAL

REUNION DU 6 FÉVRIER 2014

Date de la convocation : 21 janvier 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Monsieur Jean-Luc GLEYZE (1^{er} Vice Président), Monsieur Georges André PASTOR (Titulaire), Monsieur Manuel VERBRUGGHE (Titulaire), Monsieur Bernard FRAICHE (Titulaire), Monsieur Pierre Didier LAMOUREUX (Titulaire), Monsieur Philippe BOISSONEAU (Titulaire), Monsieur Jean Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Didier OCHOA (Titulaire), Monsieur Denis SABATÉ (Payeur Départemental).

DÉLIBÉRATION N°20140206_004

MODIFICATION DE PÉRIMÈTRES - DISSOLUTION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS DE PELLEGRUE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MONSÉGURAIS SUITE A L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES EXISTANTES.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_004
MODIFICATION DE PÉRIMÈTRES - DISSOLUTION DES COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES DU PAYS DE PELLEGRUE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
MONSÉGURAIS SUITE A L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE TROIS COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES EXISTANTES.

Considérant la convocation du comité syndical en date du 21 janvier 2014 fixant le prochain comité syndical le 6 février 2014 à 18h30 est prévoyant qu'au cas ou le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le jeudi 6 février 2014 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Vu La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales qui porte l'objectif de refonte du paysage communal et intercommunal français.

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal et notamment ses articles 8, 9 et 10.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 2013 relatif à l'extension du périmètre au 1^{er} janvier 2014 de la Communauté de communes du Pays Foyen aux communes d'Auriolles, Landerrouat, Listrac-de-Dureze, Massugas et Pellegrue.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 prononçant la fusion au 1^{er} janvier 2014 de la Communauté de communes du Réolais et de la Communauté de communes du Pays d'Auros et l'extension de cette nouvelle Communauté de communes aux communes de Monségur, Roquebrune et Saint-Vivien-de-Monségur.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 mai 2013 relatif à l'extension de périmètre au 1^{er} janvier 2014 de la Communauté de communes du Sauveterrois aux 16 communes suivantes : Castelmoron-d'Albret, Cazaugitat, Cours-de-Monségur, Coutures-Sur-Dropt, Dieulivol, Landerrouet-sur-Segur, Le Puy, Mesterrieux, Neuffons, Rimons, Saint-Antoine-du-Queyret, Saint-Ferme, Saint-Gemme, Saint-Sulpice-de-Guilleraques, Soussac et Taillecat. Cette extension emporte le retrait des communes concernées des Communautés de communes du Pays de Pellegrue et du Monségurais.

Vu les arrêtés préfectoraux du 31 décembre 2013 autorisant la dissolution des Communauté de communes du Monségurais et du Pays de Pellegrue au 31 décembre 2013.

www.girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°20140206_004
MODIFICATION DE PÉRIMÈTRES - DISSOLUTION DES COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES DU PAYS DE PELLEGRUE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
MONSÉGURAIS SUITE A L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE TROIS COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES EXISTANTES.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte de la modification des périmètres des Établissement Publics de Coopération Intercommunale tels que visés ci-dessus entraînant la dissolution au 31 décembre 2013 des Communautés de communes du Pays de Pellegrue ainsi que de la Communauté de communes du Monségurais.
- dit que le nombre total d'EPCI adhérents au syndicat mixte Gironde Numérique se porte désormais à 36 membres. La liste est jointe à la présente délibération et fera l'objet d'une actualisation aux statuts du syndicat mixte Gironde Numérique.

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 06 février 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

Annexe : liste des collectivités adhérentes au syndicat mixte Gironde Numérique

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20140206_004
MODIFICATION DE PÉRIMÈTRES - DISSOLUTION DES COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES DU PAYS DE PELLEGRUE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
MONSÉGURAIS SUITE A L'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE TROIS COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES EXISTANTES.

	Collectivité ou EPCI membres du Syndicat Mixte
1	CONSEIL GENERAL GIRONDE
2	CC de la pointe du Médoc
3	CC <u>Médullienne</u>
4	CC <u>Medoc Estuaire</u>
5	CC <u>Lacs Medocains</u>
6	CC <u>Cœur de Medoc</u>
7	CC <u>Centre Medoc</u>
8	CC <u>Sud Libournais</u>
9	CC <u>Pays Foyen</u>
10	CC <u>Grand Saint-Emillionnais</u>
11	CALI
12	CC <u>Brannais</u>
13	CC <u>Castillon Pujol</u>
14	CC <u>Canton de Fronsac</u>
15	CC <u>Bazadais</u>
16	CC <u>L'estuaire</u>
17	CC <u>Cubzagais</u>
18	CC <u>St Savin</u>
19	CC <u>Bourg/Gironde</u>
20	CC <u>Canton Blaye</u>
21	CC <u>du Reolais en Sud Gironde</u>
22	CC <u>Pays Sauveterre</u>
23	CC <u>Montesquieu</u>
24	CC <u>du Sud Gironde</u>
25	CC <u>Vallon Artolie</u>
26	CC <u>secteur St. Loubes</u>
27	CC <u>Portes entre 2 mers</u>
28	CC <u>Créonnais</u>
29	CC <u>Coteaux bordelais</u>
30	CC <u>Coteaux Garonne</u>
31	CC <u>Targonnais</u>
32	CC <u>Val de l'Eyre</u>
33	COBAN
34	COBAS
35	CC <u>Canton Podensac</u>
36	CC <u>Coteaux Macariens</u>
37	CC <u>Jalle-Eau-Bourde</u>
38	Communauté Urbaine de Bordeaux (membre associé)
39	Région Aquitaine (membre associé)

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)